

## Elephant Sorb

Agglomérant oléagineux - agglomérant pour huiles minérales et pro

Elaborée le : 28. 07. 2006

Modifiée le : 28. 01. 2010

## 1. DÉSIGNATION DU COMPOSANT/DE LA PRÉPARATION ET DE L'ENTREPRISE

<b>Appellation commerciale</b>	Elephant Sorb	
<b>Enregistrement REACH</b>	Produit naturel conformément à l'ordonnance REACH (CE) n° 1907/2006 article 3 n° 39	
<b>Utilisation</b>	Agglomérant oléagineux - agglomérant pour huiles minérales et produits chimiques	
<b>Fournisseur</b>	RAW Handel und Beratungs GmbH Grünstraße 5 D-79232 March-Hugstetten Tél. +49 (0) 7665 / 934 29 - 0 Fax +49 (0) 7665 / 934 29 - 25 Vous pouvez appeler ces numéros aux heures ouvrables.	
<b>Responsables</b>	M. J. Wittstock,	Tél. +49 (0) 7665 / 934 29 - 0 Vous pouvez appeler ce numéro aux heures ouvrables.
<b>Expert</b>	M. M. Fischer, ingénieur de l'université technologique	Tél. +49 (0) 7665 / 934 29 - 17 Vous pouvez appeler ce numéro aux heures ouvrables. E-Mail : <a href="mailto:sdb@raw-international.com">sdb@raw-international.com</a>
<b>Service de renseignements d'urgence (24 h)</b>	Centre anti-poison de Bonn,	Tél. +49 (0) 228 / 19240

## 2. RISQUES ÉVENTUELS

**Le produit naturel n'est pas classé comme dangereux selon la directive 1999/45/CE.**

Veillez cependant consulter les informations de feuille de données de sécurité.

**Risques particuliers pour l'homme et l'environnement :**

Aucun risque particulier à signaler.

**Indications complémentaires :**

La préparation n'est pas classée comme inflammable.

La préparation n'est pas classée comme dangereuse pour l'environnement.

La préparation n'est pas classée comme nocive pour la santé.

## 3. COMPOSITION/INDICATIONS SUR LES COMPOSANTS

<b>Propriétés chimiques :</b>	Terre minérale naturelle d'origine volcanique aluminosilicate de sodium (produit naturel) amorphe
<b>Matériaux dangereux contenus :</b>	Néant
<b>Indications complémentaires :</b>	1. Agglomérant oléagineux de type III/R à base de pierre ponce (Rapport d'essai de DEKRA 76478-1/06 du 08/12/2006 valable jusqu'au 14/06/2012) 2. Agglomérant pour produits chimiques à base de pierre ponce (Rapport d'essai de DEKRA 79020C/08 du 14/12/2007) 3. Agglomérant pour biodiesel à base de pierre ponce (Rapport d'essai de DEKRA 78742/07 du 20.11.2007)

## 4. PREMIERS SECOURS

<b>Indications générales :</b>	Aucune mesure particulière nécessaire
<b>Après inhalation :</b>	Non applicable
<b>Après contact avec la peau :</b>	Non applicable
<b>Après contact avec les yeux :</b>	Rincer les yeux ouverts abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes

## Elephant Sorb

Agglomérant oléagineux - agglomérant pour huiles minérales et pro

Elaborée le : 28. 07. 2006

Modifiée le : 28. 01. 2010

Après ingestion :

Consultez immédiatement un médecin

### 5. MESURES EN CAS D'INCENDIE

Indications générales :	Le produit en soi n'est pas inflammable
Agents d'extinction adaptés :	Eau, mousse, poudre d'extinction, CO <sub>2</sub> , selon l'incendie
Agents d'extinction non adaptés pour raisons de sécurité :	Jet d'eau
Équipement de protection particulier :	Néant

### 6. MESURES EN CAS DE DISSÉMINATION INVOLONTAIRE

Mesures de sécurité de la personne :	Ne sont pas nécessaires
Mesures environnementales :	Après absorption des substances étrangères toxiques, ne pas les écouler dans les canalisations, la nappe phréatique, les eaux de surface ou le sol.
Processus de nettoyage/d'absorption :	Mécanique

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

<u>Manipulation :</u>	
Consignes pour une manipulation sûre :	Aucune mesure particulière nécessaire
Consignes pour la prévention d'incendie et d'explosions :	Aucune mesure particulière nécessaire
<u>Stockage :</u>	
Conditions de stockage (pièces et contenants) :	Stocker dans un endroit sec
Classification selon BetrSichV (ordonnance allemande sur la sécurité au travail) :	-
Consignes d'entreposage :	Néant
Autres indications sur les conditions de stockage :	Néant

### 8. Restrictions d'exposition et équipement de protection individuelle

<b>Composants dont les valeurs seuil basées sur le lieu d'utilisation sont à surveiller :</b>	
Taux limite général de poussière :	6 mg/m <sup>3</sup> (TRGS 900, version octobre 1998)
Indications complémentaires :	Les listes en vigueur ont servi de base pour la fabrication
<b>Équipement de protection individuelle :</b>	
Protection des voies respiratoires :	N'est pas nécessaire lors d'une utilisation conforme
Protection de la peau :	Gants de protection Les BGR 195, réglementant le port de gants de protection, sont à respecter (BGR : Berufsgenossenschaftliche Regel, règlement de la corporation professionnelle)
Protection des yeux :	Lunettes de protection Les BGR 192, réglementant l'utilisation de protections du visage et des yeux, sont à respecter (BGR : Berufsgenossenschaftliche Regel, règlement de la corporation professionnelle)
Protection individuelle :	Vêtement de travail de sécurité, les BGR 189, réglementant le port de vêtements de protection, sont à respecter (BGR : Berufs-

## Elephant Sorb

Agglomérant oléagineux - agglomérant pour huiles minérales et pro

Elaborée le : 28. 07. 2006

Modifiée le : 28. 01. 2010

## Mesures générales de protection et d'hygiène :

genossenschaftliche Regel, règlement de la corporation professionnelle)

Tenir éloigné des aliments, boissons et fourrage ; enlever immédiatement les vêtements salis ou imbibés, se laver les mains avant les pauses et à la fin de la tâche, éviter tout contact avec les yeux et la peau, ne pas manger, boire, fumer ou priser pendant le travail

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Forme :</b>	Granulé, solide	<b>Odeur :</b>	Inodore
<b>Couleur :</b>	Gris-beige	<b>Point d'ébullition :</b>	Non défini
<b>Température de fusion :</b>	> 1000 °C	<b>Densité :</b>	298 kg/m <sup>3</sup>
<b>Auto-inflammabilité :</b>	Le produit en soi n'est pas auto-inflammable		
<b>Risque d'explosion :</b>	Le produit en soi n'est pas explosif		
<b>Solubilité et miscibilité à l'eau :</b>	Négatif ou très peu miscible		

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Produits de décomposition dangereux :</b>	Aucun produit de décomposition dangereux connu
<b>Composants à éviter :</b>	Aucun
<b>Contrôle de réactivité :</b>	

Contrôle de l'orientation de réactivité conformément au LTwS (Stockage et transport des matières présentant un risque de contamination des eaux) n° 31 pour la codification A, B, F et P.  
selon le rapport d'essai de DEKRA 79020C/08 du 14/12/2007 comme agglomérant pour :

Acides	Codification A
Substances basiques (alcalines) (soudes)	Codification B
Liquides inflammables	Codification F
Solutions aqueuses et polaires	Codification P
Substances oxydatives	Codification O

## 11. INDICATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>Toxicité aiguë :</b>	Néant
<b>Sur la peau :</b>	En général, le produit n'irrite pas la peau
<b>Dans l'œil :</b>	Aucune irritation
<b>Indications toxicologiques complémentaires :</b>	Lors d'une utilisation conforme du produit, celui-ci n'a, à notre connaissance et selon les informations dont nous disposons, aucun effet nocif sur la santé. Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon la dernière version des listes de la CE

## 12. INDICATIONS ÉCOLOGIQUES

## Indications générales :

Conformément aux critères de la classification CE et de la désignation « dangereux pour l'environnement » (93/21/CE), le produit **n'est pas** dangereux pour l'environnement.

## Elephant Sorb

Agglomérant oléagineux - agglomérant pour huiles minérales et pro

Elaborée le : 28. 07. 2006

Modifiée le : 28. 01. 2010

### 13. INDICATIONS SUR LE RECYCLAGE

<b>Produit souillé :</b>	Conformément à la nomenclature des déchets du produit absorbé dans le Catalogue européen des déchets
<b>Produit non souillé :</b>	Il est possible de jeter des petites quantités avec les déchets ménagers ou selon le Catalogue européen des déchets 010102 (les déchets provenant de l'extraction des produits naturels non métalliques)
<b>Emballages non nettoyés :</b>	Recyclage selon les réglementations en vigueur
<b>Emballage entièrement vide :</b>	Recyclage selon les réglementations en vigueur

### 14. INDICATIONS SUR LE TRANSPORT

<b>Transport terrestre (ADR/RID) :</b>	Il ne s'agit pas d'un produit dangereux selon cette ordonnance de transport.
<b>Transport fluvial (ADN/ADNR) :</b>	Il ne s'agit pas d'un produit dangereux selon cette ordonnance de transport.
<b>Transport maritime (IMDG) :</b>	Il ne s'agit pas d'un produit dangereux selon cette ordonnance de transport.
<b>Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) :</b>	Il ne s'agit pas d'un produit dangereux selon cette ordonnance de transport.

### 15. RÈGLEMENTATIONS

#### Codification selon les directives de la CE :

<b>Symbole de danger :</b>	Non applicable
<b>Symbole de danger :</b>	Non applicable
<b>Dangereux pour l'eau :</b>	Produit anorganique extrêmement soluble dans l'eau. Peut être éliminé de manière mécanique dans les centres de traitement des eaux.
<b>Catégorie de risque sur la qualité de l'eau :</b>	WK 1 (auto-évaluation). Cf. paragraphe 12

### 16. AUTRES INDICATIONS

Les présentes indications sont basées sur nos connaissances actuelles. Elles ne sauraient cependant garantir les propriétés du produit. Ces indications ne sont cependant pas exhaustives. Ces informations sont uniquement fournies à titre indicatif. Nos clients doivent se conformer aux lois et directives en vigueur. L'entreprise ne saurait être tenue responsable pour des dommages causés par l'utilisation de nos produits.